

## COMMUNIQUE

# ENTREMONT-SODIAAL : Beaucoup de questions restent en suspens.

### **La Coordination Rurale de Bretagne réclame à Entremont le reliquat non payé aux producteurs.**

Le paiement du reliquat de 11,04€ / 1000 litres constituant le différentiel du prix Entremont Alliance avec le prix professionnel concernant les livraisons de lait du mois d'octobre 2008, n'a toujours pas été versé aux producteurs à ce jour. Les livraisons des mois de novembre et décembre 2008 ayant fait l'objet de ce réajustement, la CR Bretagne s'interroge sur les raisons de cette absence de régularisation. En effet, cette situation constitue un véritable déni du travail des producteurs de lait. Aussi, la CR Bretagne a écrit à Entremont Alliance, pour demander le paiement de ce reliquat dans les plus brefs délais et surtout avant la dissolution de l'entreprise Entremont Alliance et celle de ses entités constituantes. Pour la Coordination Rurale de Bretagne, cette régularisation est d'autant plus nécessaire qu'en 2009, les producteurs ont subi un prix du lait très faible et que la forte amélioration du prix des produits industriels en 2010 n'a été que faiblement répercutée sur la paie de lait des producteurs.

L'attente semble d'autant plus longue que cette dette a fait l'objet d'une reconnaissance de la part d'Entremont Alliance.

### **Les réunions de la SODIAAL n'apportent pas de réponses aux producteurs :**

Suite aux diverses réunions organisées par la SODIAAL pour l'adhésion des producteurs bretons à SODIAAL, nombre de questions restent sans réponse :

- Quelle est la situation financière « réelle » de la SODIAAL, et de sa filiale Yoplait ?
- En quoi consistent leur devenir et leur projet industriel ?
- Comment appréhender le contrat d'adhésion, trop succinct, mentionné lors de ces réunions alors qu'il engage l'avenir des producteurs de lait ?

Le temps de réflexion accordé aux producteurs est beaucoup trop court pour prendre la décision d'adhésion à la SODIAAL sans connaître les risques qu'elle comporte. La CR Bretagne craint, pour sa part, qu'il s'agisse d'un contrat « d'intégration » - une forme de chèque en blanc- qui risque d'être le point de départ de la soumission des producteurs au secteur de l'agro-alimentaire.

Vendredi 17 Décembre 2010

*Contact presse :*

BARON Cathy – 06 71 36 68 38 – [bretagne@coordinationrurale.fr](mailto:bretagne@coordinationrurale.fr)  
FAVENNEC Jean Michel, président CR Bretagne : 06.18.36.08.55

### **Coordination Rurale Bretagne**

5 boulevard du Mail – 35270 COMBOURG  
Tél : 02 99 73 59 17 - Mail : [bretagne@coordinationrurale.fr](mailto:bretagne@coordinationrurale.fr)  
Site : [www.coordinationrurale.fr](http://www.coordinationrurale.fr)

### **APLI**

[www.apli-nationale.org](http://www.apli-nationale.org)